

## COMMUNE D'ALBON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2014 COMPTE - RENDU

L'an deux mille quatorze et le **LUNDI 08 SEPTEMBRE** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DIB, DELAUNAY et Mmes GEDON et ROUMEAS

Etaient également présents : Mmes BERTHON, DESGRANGES, CHALEAT, AIME, PICHAT, POULENARD, VENTURA et MM. ENGEL, JAMMES, D'YVOIRE, DEBOST, DOCHER et PERROT

Mme Marjorie DESGRANGES a été nommée Secrétaire de séance.

-----  
Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2014 et s'ils ont des observations à faire.

M. DOCHER sollicite la rectification sur 2 points :

- En ce qui concerne la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs : M. DOCHER demande la rectification suivante : « M. le Maire DESIGNÉ » à la place de « Le Conseil Municipal DESIGNÉ »  
Correction acceptée par M. le Maire.

▶ Démolition partielle/Immeuble Bonneton : M. DOCHER demande quand une réflexion **rapide** a été engagée : Mme GEDON confirme que la Municipalité antérieure a déjà réfléchi sur ce projet et que ce sujet a également été abordé lors de la réunion de la Commission Urbanisme qui s'est tenue en Mairie le 25 Avril 2014 ; réunion à laquelle M. DOCHER était absent excusé  
Correction non validée

#### **1 - TRAVAUX**

##### a) Restructuration/Mairie – Demande de subvention auprès du Conseil Général

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément au règlement du Conseil Général concernant les aides qu'il accorde aux Communes, les dossiers de demande de subvention, pour l'année N + 1 doivent être déposés avant le 15 Septembre.

Une mission de Maîtrise d'œuvre ayant été confiée au Cabinet d'Architecture ATRIUM 3D pour l'établissement d'un projet de mise aux normes de la Mairie en utilisant les locaux de l'ancienne école de Saint-Romain, celui-ci a établi un descriptif des travaux qui s'élèvent à 281 800 € HT auquel il y a lieu d'ajouter ses honoraires et ceux du bureau de contrôle.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, EMET un AVIS FAVORABLE.

b) Programme de Voirie 2015 – Demande de subvention auprès du Conseil Général

M. André DESSEMOND, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé l'établissement d'un devis à l'Entreprise CHEVAL Frères, pour la réfection d'une partie de la Route de St-Philibert ; ces travaux s'élèvent à la somme de 47 242,50 € HT.

Il rappelle que, lorsque le Conseil Général aura confirmé l'attribution d'une subvention sur ce programme, une consultation en procédure adaptée sera engagée auprès de 3 entreprises en vue de retenir la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, EMET un AVIS FAVORABLE.

c) Acquisitions de radars pédagogiques – Demande de subvention au Conseil Général

M. André DESSEMOND, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'à la suite des échanges engagés par les élus dans le cadre de la sécurité routière dans le village, des devis ont été établis pour l'achat de radars pédagogiques.

Mme GEDON intervient en vue de préciser qu'un aménagement est en cours d'étude pour ralentir la circulation dans le village, en particulier à proximité de l'arrêt du car, Rue du Dauphiné. M. JAMMES confirme qu'il y a réellement un problème de vitesse sur cette voirie.

M. PERROT demande si la mise en place d'un « dos d'âne » pourrait être subventionné par le Conseil Général dans le cadre d'un programme de voirie. Il lui est répondu par la négative, d'autant que le Département est défavorable à l'installation de ce type de dispositif sur les Routes Départementales.

M. DESSEMOND reprend la parole et indique que ce type d'équipement pouvant bénéficier d'une subvention du Conseil Général, dans le cadre de la répartition des amendes de police, il vous propose de bien vouloir déposer un dossier auprès du Conseil Général pour l'achat de 2 radars pédagogiques, sur la base de la proposition des Ets Lacroix Signalisation arrêtée à la somme de 3 899,44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 1 abstention, EMET un AVIS FAVORABLE.

## **2 – FINANCES**

a) Suppression du tarif réglementé du Gaz – Consultation groupée par le SDED

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente du gaz au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, pour les sites professionnels dont les bâtiments publics, les contrats en cours aux tarifs réglementés de vente seront résiliés de plein droit.

De nouveaux contrats d'achat de gaz devront être mis en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Aussi, le SDED propose d'organiser et coordonner un groupement de commandes. Pour ce faire, il y a lieu aujourd'hui d'autoriser le Maire à adhérer à ce groupement de commande et de l'autoriser à signer la convention y relative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, EMET un AVIS FAVORABLE.

b) Budget Principal 2014 – Décision Modificative n° 1

M. JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, présente les inscriptions complémentaires nécessaires au B.P. 2014; tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il précise, en particulier, l'augmentation des crédits à l'article 61522 – Travaux/Bâtiments, qui concerne entre autres la reprise des concessions au cimetière et la réparation intérieure de 2 logements communaux sis Place du Magnolia. En ce qui concerne les crédits au chapitre 012 – Charges de Personnel, il s'agit plus particulièrement des crédits nécessaires pour financer les recrutements pour l'encadrement des TAP.

M. le Maire intervient pour signaler la baisse des dotations de l'Etat et indique que tout sera fait pour contenir au même niveau les dépenses de fonctionnement en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, APPROUVE cette décision modificative n°1.

c) Subventions 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la proposition d'attribution des subventions établie par la Commission des Finances.

M. JAMMES précise que celles-ci feront l'objet d'une nouvelle orientation en 2015.

d) Budget Assainissement 2014 – Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance d'une erreur matérielle de saisie du BP 2014 du Service Assainissement, EMET un AVIS FAVORABLE sur la rectification, par voie de décision modificative.

e) Agence Postale Communale – Renouvellement d'un Agent d'accueil en CAE

Après avoir pris connaissance du fonctionnement de l'Agence Postale Communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, EMET un AVIS FAVORABLE sur le renouvellement d'une convention avec l'Etat pour le maintien de M. JARDEZ Hervé à ce service, pour une nouvelle période de 12 mois, sur la base d'un contrat de 20 H/Semaine ; l'aide de l'Etat étant de 75 % du salaire brut.

f) Assurance du Personnel Communal

M. le Maire informe l'assemblée que le personnel communal titulaire, en ce qui concerne les risques statutaires pour maladie, maternité, accident du travail, invalidité et décès, ne relève pas du régime de la Sécurité Sociale mais d'un régime particulier.

A ce titre, la Commune dispose d'un contrat auprès du CIGAC (gestionnaire) GROUPAMA étant l'assureur pour lesdits risques.

Le Centre de Gestion de la Drôme ayant proposé d'engager une consultation pour le compte des Communes du Département qui le souhaitent, et considérant la proposition reçue par cet organisme économiquement plus avantageuse que le contrat actuel de la Commune, il propose que la Commune adhère à ce contrat de groupe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, EMET un AVIS FAVORABLE.

g) Notation des Villages Botaniques – Remboursement de frais de déplacement

Le Conseil Municipal, considérant que M. DUBUISSON Alain, Président de l'Association du Village Botanique d'ALBON, s'est déplacé, avec son véhicule personnel dans les autres Communes classées également Villages Botaniques, dans le cadre de la procédure annuelle de notation, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE que ses frais de déplacement seront remboursés par la Commune, sur la base du barème applicable au agents communaux.

h) Logement/Place du Magnolia – Révision du loyer d'un T3 (suite à réparation)

M. Denis JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, informe le Conseil Municipal qu'un des logements type T3 situés Place du Magnolia dont la Commune est propriétaire a fait l'objet d'importants travaux de rénovation intérieure, en particulier d'isolation (doublage et remplacement de vitrages). Le montant de ces travaux s'élève à 9 242,56 € TTC.

Pour tenir compte du coût des travaux engagés, il vous propose de réviser le montant du loyer de ce T3 à compter du 15 Septembre 2014 et de le passer à 300 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, EMET un AVIS FAVORABLE.

i) Epreuve l'Ardéchoise – Classement des Communes traversées – Attribution d'une prime

Monsieur DIB, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, l'épreuve cycliste «L'Ardéchoise» a comporté un parcours empruntant des Communes de la Drôme.

C'est ainsi que la Commune a participé avec l'aide d'associations locales, en particulier le Club Epaone, et de bénévoles à cette manifestation ; l'association «L'Ardéchoise» qui gère celle-ci ayant procédé à un classement des Communes participantes.

Classée 1<sup>ère</sup> dans la catégorie «Village des Départements Voisins», ladite association a récompensé la Commune par l'attribution d'une prime de 400 €.

Le Conseil Municipal accepte cette prime à l'unanimité et prend note que cette somme sera encaissée sur le budget communal de l'exercice, au chapitre 77 – Produits exceptionnels.

### **3 – AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **a) Financement de séances de natation pour les Classes Primaires**

M. DIB, Adjoint aux Affaires Scolaires, expose à l'assemblée que les enseignants ont sollicité l'organisation de 15 séances de natation, dont 7 séances pour les classes primaires de St-Romain et 8 séances pour l'Ecole de St-Martin ; celles-ci se dérouleraient au cours du 1<sup>er</sup> Trimestre 2014/2015.

Le prix de cette activité, à la charge de la Commune, s'élève à :

Location du bassin : 2 859,45 €

Intervention d'un MNS : 842,70 .€

soit un total de **3 702,15 €**

pour la 1<sup>ère</sup> fois, le transport étant pris en charge par la Communauté de Communes Porte de DROMARDECHE.

M. le Maire intervient pour signaler la baisse des crédits « activités périscolaires » de 95 à 85 €, en raison justement de la prise en charge des transports pour la Piscine par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le financement des séances de natation pour les écoles sur le budget communal.

#### **b) Réforme des rythmes scolaires – Création de postes d'Animateurs en CDD**

M. le Maire informe l'assemblée que la mise en œuvre de la réforme voulue par le Gouvernement nécessite, outre le personnel communal permanent affecté aux écoles, le recrutement d'animateurs non titulaires pour l'année scolaire.

Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir créer les postes correspondant ; Cela représente actuellement 4 recrutements à temps incomplet dont 1 poste en Contrat Aidé qui permet également de pourvoir le remplacement d'un agent en congé maternité.

M. Perrot intervient pour indiquer qu'il regrette que les postes créés soit des emplois précaires, même s'il comprend bien que la Commune n'a pas d'autres choix Il insiste bien sur le fait que cette intervention n'est pas une critique sur la Municipalité, mais à titre personnel, déplore cet état de fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 3 abstentions, **DECIDE** de créer les postes d'Animateur nécessaires pour l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires.

#### **4 – URBANISME - ENVIRONNEMENT**

a) Numérotation des immeubles – Demande de Subvention au Conseil Général

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a signé avec La Poste une charte d'engagement et de partenariat en 2010, visant à terme la dénomination des rues ainsi que la numérotation des habitations et autres immeubles implantés sur le territoire communal.

Dans un premier temps, il a été engagé la dénomination des Rues. Aujourd'hui, il y aurait lieu de passer à la dernière phase de ce programme, c'est-à-dire à la numérotation des immeubles.

C'est ainsi qu'une proposition de prix a été établie conjointement par la Société SIRAP et l'Entreprise TTI Rochetaillée pour l'ensemble de la prestation qui s'élève à 6 649 € HT.

Il vous propose donc de bien vouloir approuver ce projet et solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 3 abstentions, APPROUVE la proposition et DECIDE de SOLLICITER du Conseil Général l'attribution d'une subvention.

#### **DELEGATION d'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Communication des décisions prises par le Maire :

Acceptation de la proposition d'honoraires de Me PLUNIAN, Avocat, (contentieux GROUPE SCOLAIRE)

Acceptation du renouvellement du contrat d'entretien des 2 Défibrillateurs de la Commune

Résiliation du bail de location d'un logement T3 – Place du Magnolia

Renoncement à l'exercice du Droit de Préemption Urbain (Immeuble ZL64 – Les Rosiers)

Acceptation d'une proposition d'assistance juridique de la SCP SIGMA Avocats

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Secrétaire de Séance,  
**M. DESGRANGES**